



# Canada - Appel à candidature

## Agrément à l'exportation d'ovo-produits

### Agrément des établissements en vue d'exporter des produits à base d'œufs vers le Canada

Les importations canadiennes de produits à base d'œufs sont en hausse régulière depuis plusieurs années. En 2016, elles atteindront près de 16 millions d'euros (année flottante 2015-2016) avec une hausse de 37,55% sur un an. Ce marché, non encore accessible aux pays de l'Union Européenne, est majoritairement fourni par les américains.

Dans le cadre des négociations entre le Canada et l'Union européenne, l'ouverture du marché canadien aux ovo-produits européens est discutée. Un certificat sanitaire a récemment été finalisé. Ce document devra être rempli lors de l'exportation sous TRACES<sup>1</sup>. Les autorités canadiennes sont en train d'élaborer le formulaire que devront fournir les Etats membres lorsqu'ils proposeront une liste d'établissements aux autorités canadiennes.

Afin d'anticiper la procédure de demande d'agrément que devront soumettre les Etats membres aux autorités canadiennes, les autorités françaises lancent le présent appel à candidature pour recenser les candidats à l'agrément. Il **concerne uniquement les exportateurs producteurs de produits à base d'œufs**<sup>2</sup>.

A l'exception de l'agrément des autorités canadiennes, il n'y a pas de condition supplémentaire sur les établissements c'est à dire que disposer d'un agrément CE suffit. Les listes des établissements remplissant ces conditions peuvent être consultées dans la section X (Œufs et ovoproduits / {Eggs and egg products) sous <http://agriculture.gouv.fr/liste-des-etablissements-agrees-ce>

La capacité d'établir la liste des établissements français agréés est déléguée aux autorités françaises (logique de pré listing) qui s'engagent ainsi sur le fait que les entreprises listées respectent la réglementation du Canada.

En vue de constituer une liste des établissements candidats à l'agrément, il est demandé aux entreprises souhaitant disposer d'un agrément pour exporter des produits à base d'œufs au Canada de déposer leur candidature au plus tard **avant le 10/09/2016** auprès de leur DD(CS)PP qui inscrira sous SIGAL en statut « demande d'agrément » l'établissement pour l'autorisation pays tiers suivante :

EXPORT - Autorisations pays tiers consolidées DAOA (code SIGAL) : CANADA – Ovoproduits

Une **première liste** d'établissements candidats à l'exportation vers le Canada sera établie à partir des candidatures enregistrées dans SIGAL.

L'Unité d'Appui aux Exportateurs reste à votre disposition pour répondre aux questions que vous pourriez vous poser sur cet appel à candidature.

Unité d'Appui aux Exportateurs / Mission des Affaires Européennes et Internationales

Tél : + 33 (0)1 73 30 31 71 [agrement-export@franceagrimer.fr](mailto:agrement-export@franceagrimer.fr)

<sup>1</sup> TRACES (TRAdE Control and Expert System) est un outil en ligne de certification et notification vétérinaire de l'Union Européenne pour les mouvements d'animaux vivants et produits animaux. (Procédure de connexion élaborée par FranceAgriMer : <http://www.franceagrimer.fr/Stockage-Actualites/International/2016/TRACES-Procedure-de-connexion/%28filier%29/835/%28nodeActu%29/841>)

<sup>2</sup> « a dried, frozen or liquid food that contains at least 50 per cent by weight of frozen egg, frozen egg mix, liquid egg, liquid egg mix, dried egg or dried egg mix »